

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec-Cne /2022-7

OBJET : Commune – Demande de subvention auprès du Département au titre de la mise en accessibilité des équipements sportifs, socio-éducatifs et culturels

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de demander une subvention auprès du Département au titre de la mise en accessibilité des équipements sportifs, socio-éducatifs et culturels (salle des fêtes de Tronjoly, Domaine de Tronjoly pour les wc du parking et le château, maison des jeunes et maison communale, école élémentaire Jean Rostand, stade de football, restaurant scolaire principal, plan d'eau, espace Paul Lohéac et médiathèque).

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 25 juillet 2022



Le Maire,

Pour Le Maire

L'Adjointe

Catherine HENRY

Hervé LE FLOC'H

Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire 27/07/2022

Publié le 27/07/2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H

